

Polychrome Polychrome Polychrome

Association Nationale des Professeurs d'Arts Plastiques

ALERTE SUR LA DISPARITION DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Actuellement nous constatons avec inquiétude une réduction générale, sur le territoire national, des enseignements optionnels d'arts plastiques (nommée autrefois "option facultative"). Même problème en Cinéma-Audiovisuel.

On avait bien alerté sur ce risque au moment de la réforme Blanquer, qui a réduit considérablement le coefficient de cet enseignement au bac. Le passage du coefficient par multiplication à un coefficient par proportion a bien mal masqué une très forte réduction de celui de l'enseignement optionnel par rapport à celui de l'ex-option facultative. Le ratio négatif du premier au second était tellement abyssal dans les premiers temps de la réforme (moins de 1/100), qu'une rectification a été opérée l'année suivante, devant les protestations des enseignants de toutes les disciplines concernées par l'enseignement optionnel. Mais le coefficient, au final, est bien moindre encore que celui de l'ex-option facultative. Avant la réforme Blanquer, l'épreuve orale de 30 min, devant deux membres de jury, était de coefficient 2 quand, à l'inscription, l'option facultative AP était en vœu numéro 1. Les notes au-dessous de la moyenne n'étaient pas comptées, ne baissaient pas le total des notes au bac. Depuis la réforme, la moyenne annuelle issue du contrôle continu est simplement ajoutée au total et coefficientée par 2 par année d'enseignement. Soit un coefficient de 4/104 s'il est suivi en Première et Terminale, ce qui est bien moins qu'avant !

Si cette progressive disparition se fait à bas bruit, c'est pour plusieurs raisons. Pour l'enseignement d'arts plastiques, la réforme Blanquer a valorisé les uns et défavorisé les autres.

D'un côté, l'enseignement optionnel, souvent enseigné par des enseignants de collège assurant un complément de service, semblait dépendre du charisme de ces derniers. Implicitement, s'ils n'avaient pas d'élèves, c'est parce qu'ils étaient de mauvais professeurs ou parce qu'ils n'avaient pas assez de charisme pour développer le rayonnement de la discipline. On comprend dans ces conditions que les enseignants, voyant une perte progressive de leurs élèves, ne s'en soient pas ouverts très clairement autour d'eux ou trop timidement, chiffonnés par une mauvaise image d'eux-mêmes, responsabilisés à tort.

D'un autre côté, l'enseignement de spécialité a été consolidé et renforcé par son détachement de la filière littéraire et sa mise en jeu possible avec d'autres domaines

(scientifique, économique et social...). Là au contraire, son coefficient est resté très valorisé et valorisant parmi les autres matières. Les enseignants de cette spécialité n'ont bien évidemment guère protesté contre la réforme, consolidés dans leur base, pouvant travailler dans des conditions renouvelées, avec des élèves exerçant différemment leur créativité. De plus, les heures attribuées à cette spécialité sont sanctuarisées, d'un nombre obligatoire pour chaque spécialité, incompressible : l'organisation du lycée ne peut pas les réduire. Ce n'est pas le cas des heures d'enseignement optionnel, qui est prodigué dans un nombre d'heures variable chaque année au bon vouloir du proviseur. Dans les lycées, au moment de la répartition horaire de la DHG (les heures attribuées par le Rectorat), c'est un jeu d'influence en coulisse qui se déploie, chaque enseignant responsable d'une discipline optionnelle allant faire valoir dans le bureau du proviseur le besoin criant d'heures attribuées à sa matière. Comme le proviseur ne dispose que d'un nombre restreint d'heures à ventiler, il fait des choix. Ces choix sont déterminés par les consignes du Rectorat (pas forcément écrites), par les demandes explicites ou en coulisse, le pouvoir affectif ou politique de ces enseignants responsables, par l'action des parents d'élèves... bref, une série d'impondérables qui précarisent beaucoup les enseignements optionnels. Il faut également noter que l'enseignement optionnel n'est pas dérogoire. Pourtant, ouvrir cette option dès la seconde permettrait d'ouvrir la perspective de l'enseignement de spécialité en première et réagirait sur toute la chaîne, université, écoles d'arts, formation patrimoine et culture...).

Enfin, nous remarquons également que structurellement, l'enseignement optionnel est souvent situé hors temps scolaire, hors heures de ramassage scolaire (mercredi après-midi par exemple), ce qui ne facilite pas leur présence. Les élèves d'enseignement optionnel sont de plus en plus rassemblés dans une même classe, tous niveaux confondus. La seconde, appartient pourtant à un cycle différent... Le temps d'enseignement en est donc réduit. Trois heures, deux heures, une heure et demie... Dans ce contexte, même si l'enseignant sait différencier ses enseignements en fonction du niveau, il est difficile de proposer des approches adaptées à des apprentissages qui s'acquièrent sur le temps long. Généralement placés en fin de journée ou le mercredi après-midi dans l'emploi du temps des élèves, ils peuvent décourager les élèves et les pousser à démissionner pour alléger leur emploi du temps. Nous sommes bien conscients de la complexité de réalisation des emplois du temps, mais d'autres stratégies pourraient être mises en place, un alignement des enseignements optionnels de différentes disciplines, par exemple, au détriment du suivi de plusieurs enseignements optionnels néanmoins...

Ainsi, même si l'enseignant valorise et expose les travaux de ses élèves, même s'il a su s'adapter aux baisses d'heures, même s'il a su revoir la progression des apprentissages en regroupant des classes sur un seul créneau, il s'essouffle. Comment être pris au sérieux avec tant de choix opérés au détriment de son enseignement ? Et actuellement, même s'il a accepté toutes ces restrictions, c'est souvent le coup final, la suppression brutale d'une année sur l'autre de son enseignement optionnel, par choix non expliqué du proviseur.

Si, au niveau national, on constate des fermetures d'enseignements optionnels ou des réductions drastiques des heures qui leur sont attribuées, alors même que les effectifs dépendant du choix des élèves et fluctuant d'une année à l'autre n'ont pas connu de baisse significative, c'est qu'il ne s'agit plus de choix isolés. Il ne peut s'agir que de consignes générales contre lesquelles il est difficile de lutter parce que nous ne disposons pas de preuves écrites mais seulement du nombre significatif d'enseignements optionnels qui ferment actuellement, malgré la demande des élèves. Dans certains lycées (académie de Nantes), on a vu se mettre en place cette année une sélection (alors que les effectifs ne la justifiaient pas) qui rendent labyrinthique et incertaine la demande par les élèves de participer à l'E.O. d'arts plastiques ou de CAV.

Un des principes de la réforme Blanquer était le renforcement du lycée comme espace pré-professionnalisant. Dans cette perspective, la construction du citoyen compte bien moins que son orientation à marche forcée. Pour l'élève, le présent du lycée est devenu de plus en plus un constant renvoi au futur hors-lycée. Il paraît bien logique que la dimension du plaisir présent, de l'absorption de l'élève dans la réalisation d'un projet artistique (ou plastique), passe au second degré par rapport à ce que cette même mise en œuvre apportera pour rentabiliser l'investissement de l'élève en vue de son avenir.

On essaiera de passer sur les lourdes dégradations psychologiques que cette façon de vivre au lycée génère chez nos élèves : déprime, dévalorisation de soi, mais aussi accentuation de la manière de considérer seulement les enseignants (et leurs notes) comme de simples marchepieds vers un avenir le moins précaire possible.

Dans une société où l'on commence à entrevoir les ravages provoqués par un usage des écrans à outrance, il serait peut-être temps de cesser de dévaloriser le rapport direct aux matières, les difficultés et le bonheur de faire naître des formes sous ses doigts et le rapport au monde physique plus rationnel qu'une pratique plastique régulière assure.

Ainsi, par cette fermeture progressive des enseignements optionnels arts plastiques, le principe républicain d'une répartition égale sur le territoire national des enseignements proposés est contredit. Clairement, la disparition des enseignements optionnels signale une inégalité flagrante selon le lieu où l'on est sectorisé en France. Et ce sont encore une fois les espaces ruraux qui sont largement défavorisés sur ce plan.

Nous demandons en conséquence un rehaussement du coefficient, un motif dérogatoire non plus pour convenance personnelle (7ème) mais pour continuité de parcours de formation (6ème), des facilitations horaires et une valorisation des proviseurs qui agiraient contre cette disparition sans éclat.